

RAPPORT DU COMITE DE L'UNRRA

(Administration des Nations Unies
pour le secours et la reconstruction)

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION

RAPPORTEUR : M. Ernesto Sanjines (Bolivie)

Au cours de sa vingt-et-unième séance plénière tenue le premier février 1946, l'Assemblée générale a établi un Comité chargé :

- "(a) de se mettre en rapport avec les Etats signataires de l'accord instituant l'UNRRA, qui n'ont pas versé ou pris des dispositions pour verser les contributions supplémentaires à l'UNRRA, conformément aux recommandations de la résolution du Conseil n° 80 d'août 1945, et de les inviter à verser ces contributions le plus rapidement possible;
- (b) d'inviter les Membres des Nations Unies qui ne sont pas signataires de l'accord instituant l'UNRRA à adhérer à cette Organisation et à contribuer ainsi à cette grande oeuvre humanitaire".

L'Assemblée générale a nommé à titre de membres de ce Comité les Représentants des pays suivants : Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Nouvelle Zélande, Norvège, Pologne, République Dominicaine, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'Assemblée générale, au cours de sa quarante-sixième séance plénière tenue le 31 octobre 1946, a décidé de renvoyer pour étude à la Deuxième Commission, le rapport de ce Comité qui figure à la première partie du n° 20 de l'Ordre du Jour.

La Deuxième Commission a étudié le rapport du Comité de l'UNRRA, (Document A/94) à sa vingt-sixième séance du 5 décembre 1946. De nombreuses délégations ont fait l'éloge de la tâche accomplie par l'UNRRA, et ont indiqué leurs appréciations pour les efforts du Comité, et en particulier de son Président l'honorable Sol Bloom. Le délégué du Royaume-Uni a présenté

une résolution qui a été appuyée par le Délégué du Canada, et adoptée à l'unanimité par le Comité pour être soumise à l'Assemblée générale.

En conséquence, la Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale l'adoption de la résolution suivante :

RAPPORT DU COMITE DE L'UNRRA

L'Assemblée générale, au cours de sa vingt-et-unième séance plénière, le premier février 1946, a constitué un comité chargé de faciliter l'oeuvre de l'UNRRA au cours des derniers mois de son existence.

L'Assemblée générale est maintenant en possession d'un rapport sur les travaux du Comité et constate avec satisfaction l'importance de l'aide que les Gouvernements des Etats membres ont apportés à l'UNRRA, contribuant ainsi de manière considérable à fournir des secours aux pays dévastés par la guerre et à faciliter leur reconstruction.

L'Assemblée générale, par le rapport du Comité a pu voir que, si une très grande partie des contributions attendues ont été versées, il reste encore une petite partie qui n'a pas été versée, et que le Président du Comité a été invité à attirer l'attention des Gouvernements intéressés sur le fait qu'il serait à désirer qu'ils complètent le versement de leurs contributions en vue de permettre à l'UNRRA de réunir le total des fonds indispensables à l'achèvement de ses travaux.

EN CONSEQUENCE

L'ASSEMBLEE GENERALE

Adresse ses vifs remerciements au Président et aux membres du Comité de l'UNRRA pour les efforts qu'ils ont fournis en s'acquittant de la tâche qui leur avait été confiée; elle demande instamment aux Gouvernements des Etats membres intéressés d'accueillir favorablement la communication du Président du Comité de l'UNRRA, et de verser le solde de leurs contributions attendues en vue de permettre à l'UNRRA de disposer, pour achever ses travaux, du total des fonds prévus par le Conseil de l'UNRRA.
